



Modem égaré par la poste.....

Par **alain**, le **31/07/2009** à **09:38**

Bonjour,

Bonjour ,

Fin 2008 , j'ai résilié mon contrat avec mon FAI SFR neuf . Comme demandé par ce dernier , j'ai renvoyé les 2 modems en ma possession .L'un d'entre eux a été égaré par la poste . Neuf ne le recevant pas , m'ordonne de le payer (150 euro).Je leurs envoi une lettre recommandée avec AR en leurs fournissant le justificatif d'envoi du colissimo leurs prouvant l'expédition . En vain , il refuse . Refusant toujours de régler la facture , il transmettent mon dossier a un recouvrement de créances " EFFICO" , m'informant que sans règlement de ma part , ils seront contraints de m'assigner devant le tribunal compétent .

Je ne sais plus quoi faire et cela m'inquiète sérieusement.

J'attends donc de vos nouvelles et me renseigner de la marche a suivre sur ce problème.

Cordialement.

Par **Berni F**, le **31/07/2009** à **22:40**

Bonjour,

vous les avez informé par lettre recommandée AR que vous avez bien rempli vos obligations.

du reste, je ne vois pas ce que vous pourriez bien faire de plus.

remarque :

les FAI procèdent toujours de la sorte avec leur créances (qu'elles soient justifiées ou non) :

- facturation
- non prise en compte des contestations
- société de recouvrement (systématiquement)
- menaces de poursuite (la aussi, c'est systématique)
- quelques fois harcèlement téléphonique (seulement pour les sommes importantes et avec les gens qui expriment leur peur des poursuites)
- quelques fois courrier d'intimidation de huissier (grosses sommes uniquement)

ces menaces de poursuites ne sont en réalité que des actes d'intimidation, d'ailleurs, en pratique, plus vous vous débattrez à essayer de les persuader que vous ne leur devez rien, plus ils insisteront supposant que vous allez "craquer"...